



L'État dans le TARN

SÉCURITÉ ESTIVALE, les services de l'Etat mobilisés

Edito

De juillet à août les services de l'État seront au rendez-vous pour assurer la protection des tarnais et des vacanciers : vigilance particulière en raison des températures élevées, lutte contre les cambriolages, l'insécurité routière, les incendies, convivialité et sécurité lors des grands rassemblements qui rythment la saison estivale.

Vous trouverez dans cette lettre de l'État des informations et conseils utiles afin de mieux vous préserver et passer un bel été.

François-Xavier LAUCH

Opération Interministérielle Vacances

Ce dispositif mobilise chaque service de l'Etat de façon coordonnée et favorise une protection renforcée autour du contrôle des produits alimentaires, non alimentaires ainsi que des prestations et services. Ces inspections autour des aspects sécuritaires sont mises en place dans tous les secteurs d'activité : chaîne alimentaire, métiers de l'artisanat, des industries, établissements sportifs, de loisirs, de vacances, afin que les vacances se déroulent dans les meilleures conditions.

Mesures contre la canicule

Pour lutter contre l'arrivée des fortes chaleurs et limiter les effets sur la santé de la population, le plan ORSEC « Gestion sanitaire des vagues de chaleur » est mis en œuvre sous l'autorité du Préfet.

Les maires sont chargés d'activer leurs Plans communaux de sauvegarde (PCS), d'entrer en contact avec les administrés les plus fragiles inscrits sur les registres communaux afin de s'assurer de leur bonne situation et de prêter la plus grande vigilance quant au déroulement des activités en extérieur (grand évènements, épreuves sportives).

Chacun pouvant être affecté par les fortes chaleurs, la mobilisation civique pour porter assistance et écoute à ses voisins, famille ainsi qu'aux personnes vulnérables est essentielle.

VAGUE DE CHALEUR

Face aux fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes



Buvez de l'eau régulièrement



Maintenez votre logement frais : fermez les fenêtres et volets la journée



Mouillez-vous le corps



Ne buvez pas d'alcool



Évitez les efforts physiques



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Lutte contre les feux de forêt

Chaque année des incendies de végétation se déclarent lors de la période estivale provoquant des dégâts sur les cultures et les zones boisées.

Afin de prévenir au mieux les risques d'incendie, les services de l'État se mobilisent:

- par des mesures de prévention : au travers de deux arrêtés du 12 juillet 2018 ainsi que par le lancement de la campagne nationale de prévention #VigilanceFeuxDeForets
- par la direction opérationnelle des moyens de lutte, au travers d'un ordre départemental d'opérations définissant les modalités d'organisation de la lutte contre les feux de forêt
- par la mise à disposition de moyens : avions bombardiers d'eau, unités militaires de sécurité civile, renforts extra-départementaux...

Chacun est partie prenante dans le dispositif de sécurité. Prudence et vigilance sont donc demandées afin de limiter les départs de feu. Si vous êtes témoins d'un départ de feu contactez le 112.

Pour plus d'informations sur le sujet :

<https://www.pompiers.fr/grand-public/prevention-des-risques/prevention-des-risques-lies-aux-feux-de-foret>

Surveillance camping

Dans le département du Tarn, la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes œuvre pour la sécurité de 26 campings en période estivale. Ses missions permettent de prévenir les menaces dans les zones soumises à un risque naturel ou technologique prévisible.

Les consignes de sécurité font l'objet d'une application rigoureuse par les responsables de site.

Lutte contre le moustique tigre

Avec la période estivale le moustique tigre se développe dans le département et est vecteur de nombreuses maladies. Nous avons tous un rôle à jouer afin de limiter sa prolifération en adoptant des gestes simples.



Opération Tranquillité Vacances

Dans le cadre du plan d'action de lutte contre les cambriolages, les services de police et de gendarmerie peuvent, sur demande, assurer la surveillance d'un domicile ou d'un commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. En 2021, 531 personnes ont bénéficié de ce service. Pensez à vous inscrire !

Plus d'informations sur le site :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/zooms/operation-tranquillite-vacances2>



Prenez la route en toute sécurité

En 2021, 2944 personnes ont perdu la vie sur les routes. A l'occasion des grands départs la sécurité routière est essentielle. A ce titre, le groupement de la gendarmerie du Tarn est particulièrement mobilisé pour mener des actions de prévention et des contrôles routiers tout au long de la période estivale. Prudence et vigilance sont donc de mise.



Les lieux de baignade



Lors des épisodes de fortes chaleurs le nombre de noyades accidentelles augmente. En baignade, soyez prudents : des lieux de baignades autorisés existent dans le Tarn en milieu naturel, en aux vives ou dans les lacs, faisant l'objet de contrôles sanitaires réguliers quant à la qualité de l'eau par l'Agence Régionale de Santé.

Pour assurer votre sécurité il vous est demandé de respecter les interdictions de baignades. Retrouvez l'intégralité des lieux de baignades contrôlés dans le Tarn :

<http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>

Sécurisation des grands rassemblements

Les maires du département et les organisateurs d'évènements ont été sensibilisés aux mesures de sécurité à prendre à l'occasion de grands rassemblements de l'été (plus de 5 000 personnes). Des réunions sont tenues en préfecture avec les organisateurs et l'ensemble des acteurs concernés pour les accompagner dans la mise en place des procédures de sécurité.

La nouvelle posture Vigipirate « été-automne 2022 » est active à compter du 22 juin 2022. Le niveau de vigilance « sécurité renforcée-risque d'attentat » est maintenu sur l'ensemble du territoire. Durant la période estivale l'accent est mis sur : les sites touristiques, les transports publics, les espaces de commerce et lieux de rassemblement ainsi que les bâtiments publics.

Les grands évènements font l'objet d'un suivi attentif avec la mise en place d'un dispositif adapté à la sécurité de tous avec notamment l'activation du centre opérationnel départemental (COD) pour les évènements tels que le Tour de France.